



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20251209-251209_015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025

Publication : 15/12/2025



DELIBERATION N° 251209_015

OBJET : FINANCES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OMS

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE NEUF DECEMBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 27

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Mr Pierre Tholly ne prend pas part au vote

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Christian BLANCHARD à Aline CIZERON.

Absents : Cyril D'IPPOLITO - Julienne BERTHET.

Secrétaire élue pour la session : Maryvonne MOUNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°250218_004 du 18 février 2025 portant attribution des subventions 2025 et notamment de 22 146,70 € pour l'OMS.

L'Office Municipal des Sports (OMS) a reçu le 12 juillet 2024 un minibus financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour faciliter et sécuriser le transport des licenciés des associations sportives chazelloises.

Afin de faire face au coût de fonctionnement de ce véhicule, l'OMS demande une subvention exceptionnelle pour faire face aux dépenses d'assurance et d'entretien.

Considérant que le fonctionnement du minibus entraîne des coûts (assurance et entretien) estimés à 2 000 € pour l'année 2025,

Considérant la demande de subvention reçue pour aider l'OMS à couvrir ces frais ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'année 2025 à l'Office Municipal des Sports (OMS) ;
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents

nécessaire à la mise en œuvre de cette subvention.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

La secrétaire de séance,
Maryvonne MOUNIER

